

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 3 mars 2021 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Acceptation de l'offre
de concours de
Madame et Monsieur
RUBERTELLI
Grégory pour
l'extension de réseau
d'eau potable et
d'eau usées –
Approbation et
autorisation de
signature de la
convention de
financement

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Bernard BASTOUIL, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Georges PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON, Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
25 février 2021

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Alain CARBON par Bernard BASTOUIL, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER, Bernard VIDAL par Georges PECH.

Procurations : Nicole MARTIN à Cédric MALRIEU.

PAR PUBLICATION
LE

Excusés : Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Dominique DUBLOIS, Bernard GRIMAUD, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU.

PAR DELEGATION
LE

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE.

Secrétaire de séance : Bruno POMART.

Signature

VU les statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU l'offre de concours de Madame et Monsieur RUBERTELLI Grégory émise le 26 octobre 2020,

CONSIDERANT que Madame et Monsieur RUBERTELLI Grégory ont émis une offre de concours à hauteur de 40% du montant des travaux, dans la limite d'un montant de 12 000 € TTC à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois afin que cette dernière réalise les travaux d'extension de réseau d'eau potable et d'eau usées sur 105 mètres linéaires pour la réalisation de leur projet de construction sur la parcelle N° ZD 172 sur la commune de VILLENEUVE- LA- COMPTAL dont ils sont propriétaires.

Cette offre de concours ne prend pas en compte les frais des branchements eau potable et eaux usées ni de la PFAC.

CONSIDERANT qu'une convention financière a été établie afin de formaliser les engagements de chaque partie et les modalités de versement de l'offre de concours.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE**

ACCEPTE l'offre de concours de Madame et Monsieur RUBERTELLI Grégory telle que présentée ci-dessus.

APPROUVE la convention de financement établie entre Madame et Monsieur RUBERTELLI Grégory d'une part et la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois d'autre part.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Président à faire procéder à l'affichage de cette délibération au siège de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 3 mars 2021



Le Président,

Philippe GREFFIER.